

## ACCÈS LIMITÉ AU CABINET

L'accès au cabinet n'est autorisé **qu'au patient disposant d'un rendez-vous**, accompagné éventuellement d'un aidant ou d'un parent pour un mineur



**Si vous toussiez ou avez de la fièvre, reportez votre RDV**



Prise de RDV **uniquement** :

par Mail :

par Téléphone :

ou par Internet :

## RECOMMANDATIONS AUX PATIENTS



> Présentez-vous **à l'heure précise** de votre rendez-vous



> Portez votre **masque personnel** (couvrant nez et bouche)



> **Désinfectez vos mains** au gel ou solution hydroalcoolique



> **Respectez les distances** physiques en dehors du soin



> **Ne serrez pas la main** de votre pédicure-podologue



> **Évitez les points de contacts** (poignées de porte, mobilier...)

**MERCI DE RESPECTER CES RECOMMANDATIONS  
POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOTRE PRATICIEN**



HYGIÈNE



ACCUEIL



PROTECTION

Dans ce contexte inédit de crise sanitaire, votre pédicure-podologue met tout en oeuvre pour éviter la propagation du virus et se conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur l'organisation du cabinet, l'hygiène et les conditions d'accueil des patients émises par l'ordre national des pédicures-podologues.